



SEANCE DU 06 décembre 2022

LISTE DES DELIBERATIONS EXAMINEES PAR LE CONSEIL MUNICIPAL DU 06/12/2022

Délibération n° 1 : Rapporteur Mr DEJEAN

Décision modificative n°1

Approuvée à l'unanimité par 22 voix POUR

Délibération n° 2 : Rapporteur Mr DEJEAN

Autorisation budgétaire spéciale pour les dépenses d'investissement à engager, liquider et mandater avant le vote du Budget Primitif

Approuvée à l'unanimité, par 22 voix POUR

Délibération n° 3 : Rapporteur Mr Le Maire

Reversement de 1€ de taxe d'aménagement perçue par la Commune à la Communauté de Communes du Volvestre à compter du 1^{er} janvier 2022

Approuvée à la majorité, par 19 voix POUR et 3 voix CONTRE

Délibération n° 4 : Rapporteur Mr Le Maire

Réduction partielle de l'éclairage public sur la Commune

Approuvée à la majorité, par 17 voix POUR et 4 voix CONTRE et 1 abstention

Délibération n° 5 : Rapporteur Mr Le Maire

Recrutement de 7 agents recenseurs pour le recensement de la population 2023

Approuvée à l'unanimité par 22 voix POUR

Délibération n° 6 : Rapporteur Mr Le Maire

Création poste gardien brigadier

Approuvée à l'unanimité par 22 voix POUR

Délibération n° 7 : Rapporteur Mr Le Maire

Location des anciens bâtiments CCAS et SIASCAR à 2 médecins

Approuvée à l'unanimité par 22 voix POUR

Délibération n° 8 : Rapporteur Mr Le Maire

Augmentation des tarifs location de salles

Approuvée à la majorité, par 21 voix POUR et 1 abstention

Délibération n° 9 : Rapporteur Mme PONS

Participation à la mise en concurrence organisée par le Centre de Gestion 31 pour la protection sociale complémentaire des agents

Approuvée à l'unanimité par 22 voix POUR

Délibération n° 10 : Rapporteur Mme MINETTI

Chemins de randonnée

Approuvée à l'unanimité par 22 voix POUR

Délibération n° 11 : Rapporteur Mr Le Maire

Mise en sécurité et accessibilité RD 10 – Chemin de Capens, tranche 1

Approuvée à l'unanimité par 22 voix POUR

Délibération n° 12 : Rapporteur Mr Le Maire

Demande subventions chemin de Capens

Approuvée à l'unanimité par 22 voix POUR
